

EXTRAIT N° DEL2026_23

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

CONSEIL D'INSTALLATION DU 22 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire, Maire sortant, le dix-huit mars deux mil vingt-six et sous la présidence de Cécile ZAMMIT-POPESCU, Maire.

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Stéphanie PRIGENT, Christophe DEMESSINE, Christine NUNES-MANSO, David DENIS, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Patricia ALBONETTI, Denis GASCHET, Myriam EL BAI, Gwenaël PERONNET, Florence QUILLET, Mourad BOUKDIR, Natali DA SILVA, Eric AZABOU, Laurence COURMARCEL, Rabah DRISSI, Mathilde VIGIER-LATOURE, Axel DUTHE, Leila GOBET, Cyrille LESAGE, Aline RENE, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Lionel RABAUD, Pauline WALTREGNY, Benoît VINET, Cédric BRIOLAIS.

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).

Le nombre de présents est de 29 et le nombre de votants 29.

Axel DUTHE est désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que les listes « Agir pour Meulan-en-Yvelines », « Unis pour notre Ville » et « Meulan populaire, citoyenne et solidaire » présente une liste,

Le Maire ayant présenté le rapport, propose que cette délibération soit votée à main levée, Le Conseil municipal ayant accepté à l'unanimité de voter à main levée, décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Les listes présentées obtiennent :

- Liste « Agir pour Meulan-en-Yvelines » : 23 (vingt-trois) voix,
- Liste « UNIS POUR NOTRE VILLE » : 5 (cinq) voix,
- Liste « Meulan populaire, citoyenne et solidaire » 1 (une) voix.

A la suite de l'attribution des sièges :

- la liste « Agir pour Meulan-en-Yvelines » obtient 4 (quatre) sièges,
- la liste « UNIS POUR NOTRE VILLE » obtient 1 (un) siège,
- la liste « Meulan populaire, citoyenne et solidaire » : 0 (zéro) siège

Sont ainsi déclarés élus :

Ergin MEMISOGLU, Christophe DEMESSINE, Mathilde VIGIER-LATOURE, Gilles DAENEN, Stéphane GAUTHIER, membres titulaires et Patricia ALBONETTI, Gwenaël PERONNET, Laurence COURMARCEL, Denis GASCHET et Benoît VINET, membres suppléants, pour faire partie de la commission d'appel d'offres, présidée par le Maire.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 22 mars 2026,

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU